

Exercice 2025 – Budget primitif

Le budget primitif est établi sur la base des orientations et hypothèses débattues lors du conseil municipal du 25 novembre 2024.

Il sera complété en début d'année par un budget supplémentaire lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2024 et l'affectation des résultats.

Pour mémoire, la commission finances s'est réunie le 7 novembre 2024 pour le DOB et le 5 décembre 2024 pour le projet de BP2025.

* * * * *

Le budget 2025 est présenté avec les équilibres suivants :

Fonctionnement : 16 408 330.80 euros

Investissement : 2 927 311 euros

Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Chap.	Intitulé	Réalisé 2022	Réalisé 2023	BP*DM2024	BP2025
002	Résultat de fonctionnement reporté		96278,06		
011	Charges à caractère général	2 541 842,65	2 712 299,30	6 938 891,16	6 606 344,00
012	Charges de personnel	6 601 047,03	6 944 538,85	7 457 355,00	7 402 510,00
014	Atténuation de produits	130 695,00	97 504,00	109 800,00	115 000,00
022	Dépenses imprévues				
023	Virement entre section				
042	Opération d'ordre de transfert entre section	2 418 312,79	784 698,36	953 650,00	1 227 000,00
043	Opération d'ordre dans la section				
65	Autres charges de gestion courante	753 080,92	728 189,41	834 620,00	870 555,00
66	Charges financières	155 945,62	176 171,74	245 244,93	181 321,80
67	Charges spécifiques	33 930,16	4 239,49	5 600,00	5 600,00
68	Provisions	23000,00	20000,00	5000,00	
	<i>Total dépenses de fonctionnement</i>	12 657 854,17	11 563 919,21	16 550 161,09	16 408 330,80

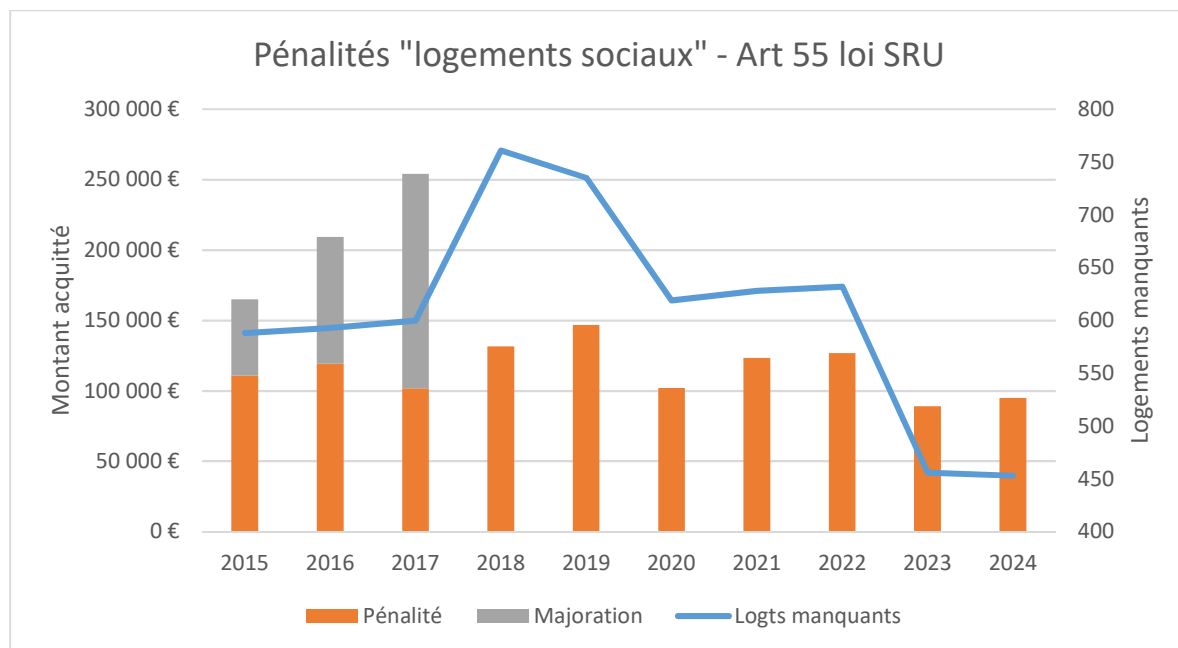
Dans le détail (hors opérations d'ordre)

- ➔ Le chapitre 011 porte sur les charges à caractère général (les dépenses des services) et s'élève à 6 606 344. Ce chapitre, indépendamment des économies demandées aux services, est impacté par l'inflation ou le coût des prestations.

NB : la différence entre le réalisé 2023 et les prévisions 2024 et 2025 concerne les compensations écologiques prévues pour la ZAC de la Garenque (elles sont prévues au chapitre 75 en recettes).

- ➔ Le chapitre 012 concerne les charges de personnel pour un montant 7 402 510 euros. Ce chapitre est soumis aux (dés)accords salariaux entre le gouvernement et les organisations syndicales de la fonction publique. Le prévisionnel 2024 était supérieur aux besoins.
- ➔ Le chapitre 014 porte sur les atténuations de produits. Il s'agit pour l'essentiel de la pénalité SRU acquittée pour manque de logements sociaux.
- ➔ Le chapitre 65 correspond aux charges de gestion courante (indemnités, contingents, SDIS, subventions...) pour un montant de 870 555 euros.
- ➔ Le chapitre 66, arrêté à 181 321.80 euros, permet le paiement des charges financières dont les intérêts d'emprunt pour l'essentiel.
- ➔ Le chapitre 67 permet notamment l'annulation de titres sur exercices antérieurs
- ➔ Le chapitre 68 consacré aux provisions sera mouvementé à l'occasion du budget supplémentaire. Pour mémoire, s'agissant des créances douteuses, la ville provisionne 15% des créances encore pendantes à N-2 (soit le 31/12/2022).

Un focus sur la pénalité SRU



Les recettes de fonctionnement

Chap.	Intitulé	Réalisé 2022	Réalisé 2023	BP*DM2024	BP2025
002	Résultat de fonctionnement reporté	588 537,40		640 714,85	
013	Atténuation de charges	84 119,85	30 931,00	50 000,00	55 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	184 022,25			
043	Opération d'ordre dans la section				
70	Produits des services	846 814,68	989 366,80	764 470,00	826 510,00
73	Impôts et taxes	7 478 579,66	8 829 652,18	8 874 976,24	9 343 292,80
74	Dotations, subventions et participations	2 078 776,79	2 680 513,05	2 460 800,00	2 483 228,00
75	Autres produits de gestion courante	56 688,87	170 803,98	3 754 200,00	3 700 300,00
76	Produits financiers	102,85	44,09		
77	Produits spécifiques	1 241 260,70	3 322,96	5 000,00	
78	Reprise de provisions				
	<i>Total recettes de fonctionnement</i>	12 558 903,05	12 704 634,06	12 550 161,09	16 408 330,80

Dans le détail (hors opérations d'ordre)

- ➔ Le chapitre 013 porte sur les atténuations de charges pour un montant de 55 000 euros. Il s'agit des remboursements liés aux absences du personnel.
- ➔ Le chapitre 70 intègre les produits des services, concessions, redevances... il s'élève à 826 510 euros.
- ➔ Le chapitre 73 porte sur les impôts et taxes y compris l'attribution de compensation. Il atteint le montant de 9 343 292,80 euros. L'état fiscal 1259 qui fixe les bases pour 2025 n'a pas encore été communiqué à la commune. Il s'agit donc d'un calcul établi par rapport à 2024 assorti de l'évolution réglementaire et de la dynamique foncière tendancielle de la commune.
- ➔ Le chapitre 74 intègre l'ensemble des dotations, subventions... pour un total de 2 483 228 euros.
- ➔ Le chapitre 75 correspond principalement aux loyers des biens dont la commune est propriétaire et atteint 3 700 300 euros.
NB : la différence entre le réalisé 2023 et les prévisions 2024 et 2025 concerne les compensations écologiques prévues pour la ZAC de la Garenque (elles sont prévues au chapitre 011 en dépenses).
- ➔ Le chapitre 77 porte sur des produits exceptionnels comme des remboursements d'assurances par exemple.

Un focus sur nos partenaires financiers (chapitre 74 hors DGF)

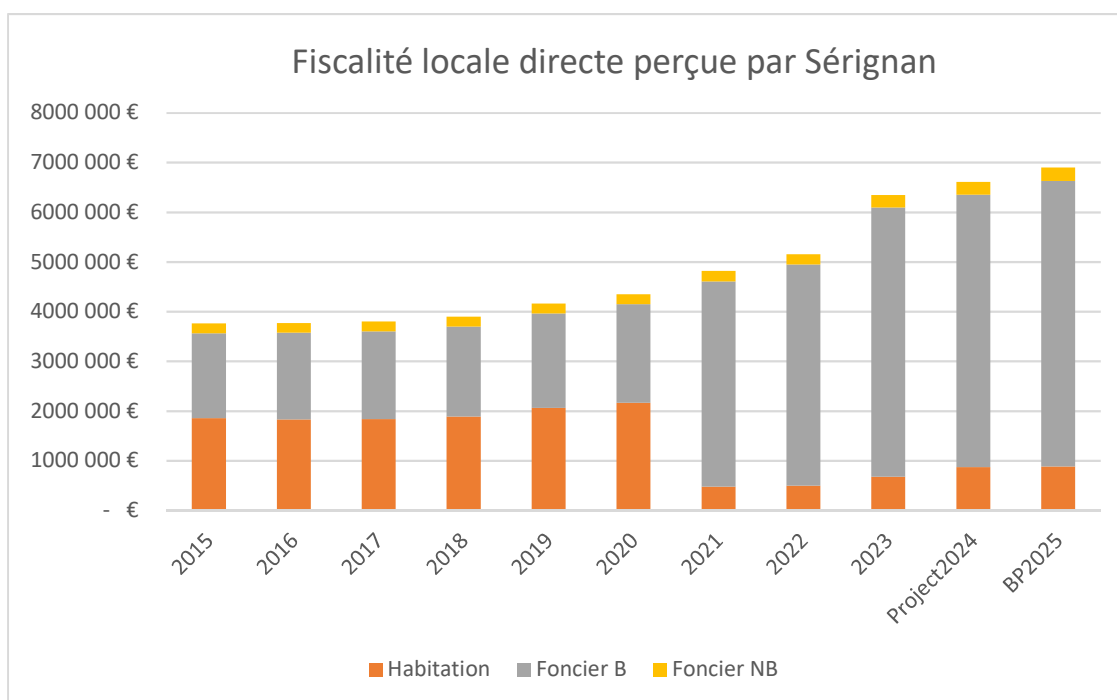
	2021	2022	2023	Project2024
7472 Région	74 932	37 098	41 432	59 249
7473 Département	20 976	18 319	23 662	27 215
74718 CAF	365 064	428 072	450 074	480 803
74718 DRAC	25 000	38 000	38 000	69 000
74718 MSA			9 313	10 649
74718 SACEM			6 425	6 500
74718 CNM	21 640	22 973	6 288	3 507

En matière de fiscalité directe

Pour mémoire, les taux décidés en 2023 et maintenus en 2024 sont les suivants :

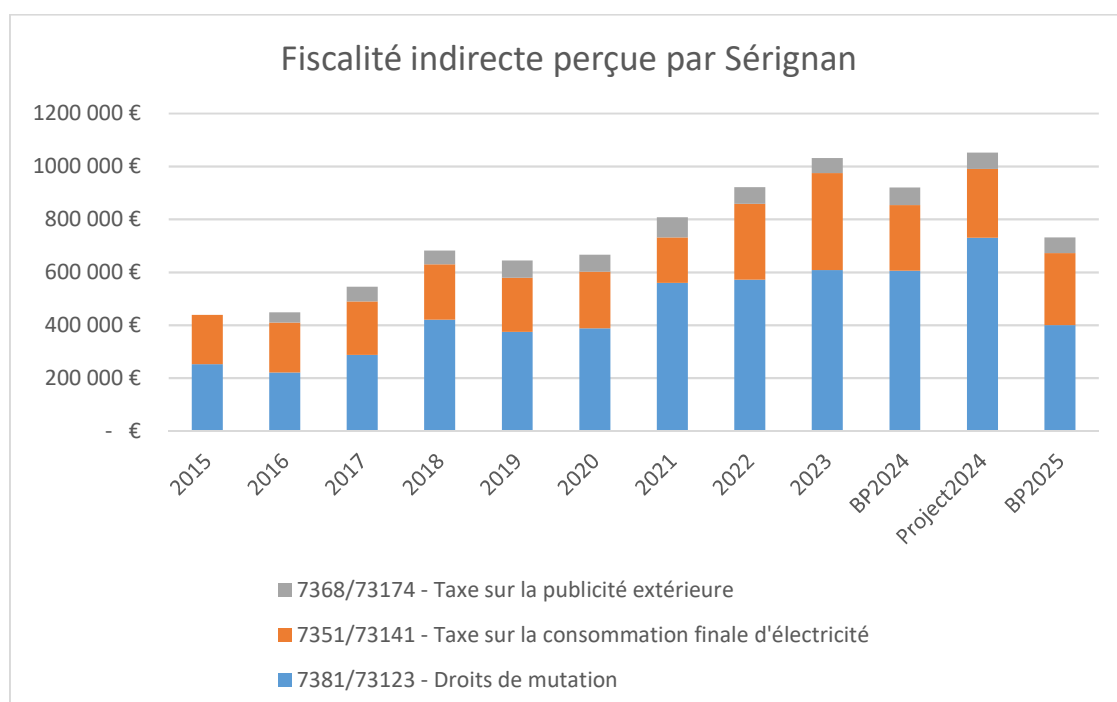
- Taxe d'habitation : 20.65% (ne concerne que les résidences secondaires)
- Foncier bâti : 50.67%
- Foncier non bâti : 113.73%

Le projet de budget 2025 est à nouveau construit sur le maintien des taux.



En matière de fiscalité indirecte

Comme les années passées, les prévisions restent basées sur une moyenne des 4 derniers exercices.



Section d'investissement

Les dépenses d'investissement

Chap.	Intitulé	Réalisé 2022	Réalisé 2023	BP*DM2024	BP2025
001	Déficit d'investissement reporté			975 287,95	
020	Dépenses imprévues				
040	Opération d'ordre de transfert entre section	184 022,25			
041	Opérations patrimoniales			473 000,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves			12 000,00	12 000,00
13	Subventions d'investissement	104 125,00			
16	Emprunts et dettes assimilées	757 347,07	682 957,18	1 401 321,33	647 217,34
20	Immobilisations incorporelles	200 147,69	155 746,22	615 050,18	242 258,00
21	Immobilisations corporelles	2 069 176,91	534 023,07	663 769,31	1 177 800,00
23	Immobilisations en cours	3 448 503,96	2 367 163,52	3 264 239,09	848 035,66
27	Autres immobilisations financières				
	<i>Total dépenses d'investissement</i>	6 763 322,88	3 739 889,99	7 404 667,86	2 927 311,00

Dans le détail

- ➔ Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des emprunts ou des cautions
- ➔ Les chapitres 20, 21 et 23 correspondent aux opérations d'investissement
- ➔ Les chapitres 040 et 041 sont des opérations d'ordre

Les recettes d'investissement

Chap.	Intitulé	Réalisé 2022	Réalisé 2023	BP*DM2024	BP2025
001	Solde section investissement reporté	1 567 778,43	780 739,20		
021	Virement de la section de fonctionnement				
024	Produits de cessions des immobilisations			538 382,00	413 916,00
040	Opérations d'ordre	2 418 312,79	784 698,36	953 650,00	1 227 000,00
041	Opérations patrimoniales			473 000,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	562 316,60	319 282,86	1 212 000,00	508 000,00
13	Subventions d'investissement	995 897,98	823 129,62	3 463 135,86	776 395,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 001 600,00	56 752,00	764 500,00	2 000,00
20	Immobilisation incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
27	Autres immobilisations financières				
	<i>Total recettes d'investissement</i>	7 545 905,80	2 764 602,04	7 404 667,86	2 927 311,00

Dans le détail :

- ➔ Le chapitre 024 correspond aux cessions immobilières validées par le conseil municipal et pour lesquelles, les actes seront signés en 2025.
- ➔ Le chapitre 10 reprend les dotations et le FCTVA (dépenses N-2) pour un montant de 508 000 euros.
- ➔ Le chapitre 13 intègre les subventions d'investissement pour 776 395 euros qui ont déjà été notifiées.
- ➔ Le chapitre 16 correspond aux cautions susceptibles d'être restituées. Le budget ne prévoit pas à ce stade de souscription d'emprunt.

Les principales opérations d'investissement prévues au budget primitif 2025 (hors restes à réaliser 2024)

- OP9342 - Matériel, outillage, mobilier : 273 150 euros
- OP9356 – Acquisition de véhicules : 75 000 euros
- OP9383 – Acquisitions immobilières : 379 000 euros
- OP9520 – Informatisation : 52 150 euros
- OP9523 – Incendie et secours : 30 000 euros
- OP9535 – bâtiments communaux : 91 757 euros
- OP9573 – Collégiale : 180 000 euros
- OP9712 – Extension de la crèche : 50 000 euros
- OP9715 - Voiries et pistes : 300 000 euros
- OP9716 – Photovoltaïque : 60 000 euros

La dette en détail (éléments issus du rapport d'orientations budgétaires)

En matière de trésorerie

Pour faire face aux éventuels besoins de trésorerie liés aux décalages de versements des subventions, la commune a souscrit début 2024 une ligne de trésorerie mobilisable ponctuellement selon les besoins sur une durée de 12 mois. La ligne n'a connu qu'une utilisation ponctuelle de quelques semaines.

Par sécurité, une nouvelle ligne d'une durée de 12 mois pourra être souscrite courant 2025 pour chevaucher la période des élections.

En matière d'endettement

La commune dispose de 16 lignes actives d'emprunts.

11 sont souscrits à taux fixe, 5 à taux variable (3 d'entre eux sont indexés sur le livret A et 2 sur l'Euribor 3 mois).

Les intérêts d'emprunt liés au livret A restent à surveiller.

Au 31/12/2024, l'encours de la dette atteint 7 415 402 euros. Pour mémoire, les emprunts sont souscrits auprès de 6 établissements différents.

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition
Fixe	5 338 984 €	72,00%
Variable	188 801 €	4,91%
Livret A	1 887 617 €	25,46%
Ensemble des risques	7 415 402 €	100,00%

Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	2 288 397 €	30,87%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 887 617 €	25,46%
BANQUE POSTALE / SFIL CAFFIL	2 016 666 €	27,20%
CREDIT MUTUEL	650 000 €	8,77%
CAISSE D'EPARGNE	297 722 €	3,98%
SOCIETE GENERALE	275 000 €	3,71%
Ensemble des prêteurs	7 415 402 €	100,00%

Au 31/12/2024, la dette par habitant est à son plus bas niveau : 892 euros par habitant contre un pic à 1824 euros par habitant en 2007.

A ce stade, pour le budget primitif 2025, la commune n'envisage pas de levée d'emprunt

